

DECRET N°2012-193 DU 27 JUIN 2012

portant résiliation du décret n° 2009-091 du 23 mars 2009 portant approbation de l'Accord-cadre entre l'Etat et l'Association Interprofessionnelle de coton.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2008- 111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2009-091 du 23 mars 2006 portant approbation de l'Accord-cadre entre l'Etat et l'Association Interprofessionnelle du coton ;
- Vu** le décret n° 2005-41 du 02 février 2005 portant homologation de l'accord-cadre entre l'Etat et l'Interprofession de la filière coton ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juin 2012.

DECRETE :

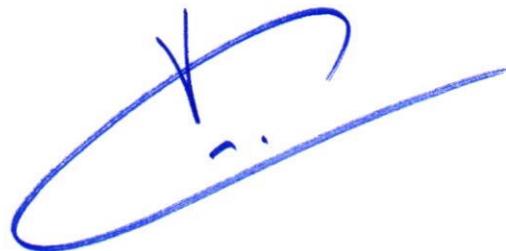
Article 1^{er} : Sont et demeurent résiliées, toutes dispositions du décret n° 2009-019 du 23 mars 2009 portant approbation de l'Accord-cadre entre l'Etat et l'Association Interprofessionnelle du Coton

Article 2 : En conséquence, l'Accord-cadre entre l'Etat et l'Association Interprofessionnelle du coton est résilié.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

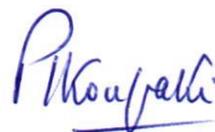
Fait à Cotonou, le 27 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Sabaï KATE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce, des Petites
et Moyennes Entreprises,



Benoît Assouan DEGLA
Ministre intérimaire

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et la Prospective,



Jonas GBIAN
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, Porte-Parole
du Gouvernement,



Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre des Travaux Publics,
et des Transports,



Lambert KOTY

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; PM/CCAGEPPPPDDS 4 ; MERPMERDER 4 ; MDAEP 4 ;
MEF 4 ; AUTRES MINISTRES 22 ; PREFETS 6 ; SGG 4 ; DGAE-DGCPE 2 ; PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ;
BN-DAN-DLC-IGE ; GCOMB-DGCST-INSAE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1.



ctb